

ATTESTATION DE FORMATION PRATIQUE EN VUE DE LA DELIVRANCE D'UNE PPL(H) ET RECOMMANDATION DTO / ATO

(Le FE vérifie ce formulaire à l'aide du carnet de vol et la validité des certificats théorique et médical.)

Pensez à remplir ce formulaire électroniquement avant de nous l'adresser

CANDIDAT(E) AB INITIO		
REGLEMENT (UE) 1178/2011 PART FCL.210.H a)	NOM de naissance (MAJUSCULES) NOM d'épouse (MAJUSCULES) Prénom(s) (tels qu'inscrits sur la pièce d'identité)	
Formation -	Exigences minimales réglementaires	Exigences réalisées
Instruction au vol en DTO / ATO	25 h de vol en double commande	h mn ①
Date de début de formation	10 h de vol en solo supervisé comportant : 5 h en campagne en solo dont :	h mn ② h mn
Date de fin de formation (dernier vol en solo ou en double commande)	1 vol de 185 km (100 NM) en campagne en solo au cours duquel 1 atterrissage avec arrêt complet doit être effectué sur 2 aérodromes différents de l'aérodrome de départ.	Départ à LF Escale à LF Escale à LF Arrivée à LF
Total	45 h sur hélicoptère * dont 5 h maximum dans un FNPT ou un FFS	h mn ① + ② h mn

 * **FCL.210.H.a.3)** : 35 des 45 heures d'instruction au vol doivent être accomplies sur le **même type** d'hélicoptère que celui utilisé pour l'examen pratique.

RECOMMANDATION DTO / ATO (à compléter en MAJUSCULES)		
Nom de l'organisme de formation ayant assuré la formation pratique		N° d'enregistrement DTO / ATO
Personne compétente pour engager cette responsabilité		
M	Nom	Prénom
M ^{me}	Téléphone	Courriel (lisible et en minuscules)
En qualité de (fonction) _____, je certifie que l'élève pilote, nommé ci-dessus, a suivi une formation pratique conforme au règlement UE N°1178/2011 modifié, terminée à ce jour, en application du FCL.030 b) et qu'il (elle) est recommandé(e) pour se présenter à l'épreuve d'aptitude pratique en vue de l'obtention d'une licence PPL(H) dans la catégorie d'aéronef « hélicoptère ».		

Fait à

Le

Signature